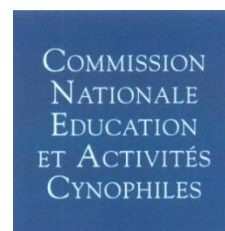




Société Centrale Canine
155 Avenue Jean Jaurès 93535
Aubervilliers
Commission Nationale D'Education et
D'Activités Cynophiles
Président Jean Denis DEVINS



Grand Prix de France d'Agility de la SCC **Règlement 2022**

Le Grand Prix de France d'Agility est ouvert à tous les chiens de grade 2 ou 3, qu'ils soient ou non, inscrits sur un livre des origines ou annexe reconnu par la Fédération Cynologique Internationale (FCI), Il est organisé selon quatre classes de compétition spécifiques au GPF : Standard, Master, Junior 11 et Handi.

Les binômes 'conducteur+chien' se qualifient pour la finale lors de sélectifs de zone. Dans les classes Standard, Master et Handi, les qualificatifs permettent d'accéder à un sélectif de zone.

Dans la classe Junior 11, les qualificatifs permettent d'accéder directement à la finale, sans obligation de passer par un sélectif de zone.

Un J11 et un conducteur de la classe générale peuvent participer à la finale du GPF si les conditions de participations sont respectées

Une finale réunit les binômes sélectionnés par zone, pour désigner les vainqueurs du Grand Prix de France d'Agility de la S.C.C.

De plus des trophées spécifiques sont remis aux vainqueurs sur le cumul des deux premières manches, en Standard et Master.

1. Règles spécifiques

Le Grand Prix de France d'Agility est régi par le règlement d'Agility de la S.C.C. étendu par les règles spécifiques précisées dans cette section.

1.1. Classes de compétition

a) Quatre classes de compétition sont définies

- Standard : accessible aux binômes¹ Senior, Junior 14, Junior 18 en grade 2
- Master : accessible aux binômes Senior, Junior 14, Junior 18 en grade 3
- Junior 11 : accessible aux binômes Junior 11 en grade 2
- Handi : accessible aux binômes Handi en grade 2

1.2. Catégories

Les chiens sont répartis selon les 4 catégories du règlement d'agility de la S.C.C. : A, B, C, D

1.3. Détermination du T.P.S.

Le tableau suivant indique la méthode de calcul du TPS (temps de parcours standard).

Classe de compétition		Détermination du TPS
Sélectif	Standard, Junior 11 et Handi	Moyenne des temps des 3 chiens les mieux classés + 20 %. Si moins de 3 chiens sont classés, on prend la moyenne des temps des chiens classés +20%
	Master	Moyenne des temps des 3 chiens les mieux classés + 15 %. Si moins de 3 chiens sont classés, on prend la moyenne des temps des chiens classés +15%
Finale	Standard, Junior 11 et Handi	Moyenne des temps des 3 chiens les mieux classés + 20 %. Si moins de 3 chiens sont classés, on prend la moyenne des temps des chiens classés +20%
	Master	Temps du chien le mieux classé + 15 %.

1 Rappel du règlement d'Agility de la S.C.C. : « binôme » correspond à un chien et son conducteur

1.4. Affichage des résultats

- Les résultats doivent être affichés à la fin de chaque épreuve
- Les réclamations éventuelles doivent être portées dans les 20 minutes suivant l'affichage.
- Les résultats complets sont affichés au plus tard 20 minutes après ceux de la dernière manche et dans tous les cas avant la remise des prix

1.5. Qualifications

Selon la classe de compétition, un certain nombre de « jetons de qualification » doivent être obtenus pour participer au sélectif de zone ou à la finale. Ces jetons sont obtenus sur les épreuves de qualification, sans obligation de juges différents, selon le tableau suivant :

Classe de compétition requis	Obtention des jetons de qualification	Nombre de jetons
Standard Master	1 jeton pour chaque Excellent (moins de 6 points de pénalités) sur les parcours Agility 1, Agility 2, Agility 2*, Agility 3, Jumping 1, Jumping 2, Jumping 2* ou Jumping 3 + 1 jeton de bonus si 3 Excellents obtenus sur un même concours	10 pour participer au sélectif de zone
Junior 11	1 jeton pour chaque Excellent ou Très Bon (moins de 16 points de pénalités) sur les parcours Agility 1, Agility 2, Agility 2*, Jumping 1 ou Jumping 2* + 1 jeton de bonus si 3 Excellents ou Très Bon obtenus sur un même concours	5 pour participer à la finale

Handi

Aucun qualificatif nécessaire pour participer au
Sélectif territorial

1.6. Litiges

Les litiges sont réglés par le Président du jury (le juge le plus ancien dans la fonction) et le responsable de la CNEAC.

2. Organisation du sélectif de zone

Le sélectif de zone est organisé sur une seule journée.

2.1. Conditions de participation

- a) Pour chaque chien engagé, il faut être détenteur d'une licence de la SCC/CNEAC en cours de validité, d'une classe de conducteur correspondant à la classe de la compétition et être en grade 2 ou grade 3
- b) Les concurrents ne peuvent participer qu'au sélectif de zone correspondant à leur association canine territoriale.
- c) Un chien ne peut participer qu'à un seul sélectif de zone
- d) Les vainqueurs de la finale de l'année précédente, dans les classes de compétition Standard et Master, peuvent participer au sélectif de zone sans remettre en cause leur participation à la finale. Ces binômes participent au sélectif de zone dans la classe de compétition correspondant à leur grade à la date de celui-ci. Leur classement n'entre pas en jeu dans l'attribution des places sélectives.
- e) Les binômes Junior 11 ne participent pas au sélectif de zone. Ils peuvent accéder directement à la finale s'ils sont en grade 2.

2.2. Inscriptions

- a) Dans les classes de compétition Standard et Master, un même conducteur peut s'inscrire avec plusieurs chiens. En classe Handi, un conducteur ne peut s'inscrire qu'avec un seul chien.
- b) Les inscriptions auront lieu à l'aide du système d'inscription en ligne de la CNEAC. Ne pourront s'inscrire que les chiens et binômes ayant les qualificatifs nécessaires.
- c) Une date limite pour les inscriptions est fixée par l'organisateur en accord avec les territoriales de la zone

2.3. Numéros des concurrents

Les numéros sont remis aux concurrents avant les épreuves

2.4. Epreuves

- a) Le sélectif de zone est organisé sur deux épreuves : 1 agility et 1 jumping
- b) Deux types de parcours différents sont utilisés :
 - un pour la classe Master
 - un pour les classes Standard et Handi

2.5 Classements

- a) Les classements élémentaires (qualificatif ou manche) sont effectués

conformément au règlement d'agility de la SCC, c'est-à-dire dans l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre de pénalités totales ; temps réalisé.

b) Les classements cumulés sont effectués dans l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre d'éliminations ; cumul des pénalités totales ; cumul des temps réalisés.

2.6. Récompenses

Le titre de « *Vainqueur du Sélectif de zone Grand Prix de France d'Agility* » est décerné au vainqueur du cumul des 2 épreuves du Sélectif de zone (il faut avoir terminé au moins une épreuve) selon les classes et catégories suivantes :

- Master : catégories de chien A, B, C, D
- Standard : catégories de chien A, B, C, D
- Handi : catégories d'handicap H1, H2, H3, H4, H5, H6, H7

2.7. Sélection pour la finale

a) Dans les classes de compétition Master, Standard et Handi, il faut avoir participé au sélectif de zone pour participer à la sélection pour la finale.

b) Dans les classes de compétition Master et Standard

- Pour être sélectionnable, il faut avoir été classé sur au moins une des 2 épreuves du sélectif de zone.

- Un quota Q de places sélectives d'équipes sélectionnées par catégorie est établi par la CNEAC en début d'année. Ce quota par catégorie ne peut en aucun cas être modifié.

- Sont sélectionnés selon leur classement au cumul des 2 épreuves du sélectif de zone – les Q premiers chiens (on ne tient pas compte des éventuels vainqueurs de la finale de l'année précédente, qui sont sélectionnés d'office, cf. §3.1).

c) Pour la classe Handi, sont sélectionnés tous les binômes ayant participé au sélectif de zone

d) L'acceptation de la sélection s'effectue le jour du sélectif de zone, aucune modification ultérieure ne sera acceptée pour quelle raison que ce soit.

e) Si un conducteur décline sa sélection, le suivant dans le classement sera sélectionné. Le désistement doit avoir lieu le jour du sélectif.

Si le quota de la classe Master n'est pas rempli dans une catégorie, le quota résiduel peut être affecté à la classe Standard dans la même catégorie.

Si le quota de la classe Standard n'est pas rempli dans une catégorie, le quota résiduel peut être affecté à la classe Master dans la même catégorie.

La sélection s'effectue sous le contrôle et l'autorité du Président du jury.

f) Dans la semaine suivant le sélectif, le CTT transmettra le dossier complet des binômes remplissant les conditions de participation, selon les modalités définies dans le document :

« GPF Agility [année en cours] - Modalités de participation »

3. Finale

La finale se déroule sur deux jours consécutifs : samedi et dimanche.

3.1. Conditions de participation

Peuvent participer à la finale :

- Les binômes sélectionnés au niveau de chaque Sélectif de zone ;
Acceptation d'un changement de conducteur pour la finale après acceptation de la sélection. Il faut toutefois que le conducteur remplaçant ait une licence en cours de validité lors de la finale. Envoyer un mail à : finales.agility@sportscanins.fr
- Les binômes de la classe Handi ayant participé au sélectif de zone
- Les binômes de la classe Handi ne peuvent s'inscrire qu'avec un seul chien.
- Les binômes Junior 11 (cf. § 2.e). Cela s'applique aussi aux binômes Junior 14 si le conducteur est dans l'année de ses 12 ans.
- Les binômes vainqueurs dans les classes de compétition Standard et Master à la finale de l'année précédente, et cela dans chaque catégorie. Chaque binôme vainqueur doit s'acquitter du montant de l'engagement auprès de leur C.T.T. Il participe dans la classe de compétition correspondant à leur grade, même si celui-ci a changé depuis la finale de l'année précédente. Si le binôme subit une quelconque modification (conducteur ou chien), autre que le grade, la sélection est caduque.

3.2. Numéro des concurrents :

Les numéros sont remis aux concurrents avant les épreuves

3.3 Classements

Les classements élémentaires (qualificatif ou manche) sont effectués **conformément au règlement d'agility de la SCC**, c'est-à-dire dans l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre de pénalités totales ; temps réalisé.

Pour les trophées spécifiques les classements cumulés sont effectués dans l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre d'éliminations ; cumul des pénalités totales ; cumul des temps réalisés.

3.3. Epreuves :

a) Pour les classes Master, Standard de la catégories D : La finale se joue sur le cumul des 3 manches.

b) Pour les classes Handi et Junior 11 : La finale se joue sur le cumul des deux manches

(1 agility et 1 jumping)

c) Pour les classes Master, Standard des catégories A, B, C

- La finale du Grand Prix de France est organisée autour de trois manches de qualification et d'une épreuve finale. La manche 2 est une épreuve de jumping. Les manches 1 et 3, et l'épreuve finale sont des épreuves d'agility.
- Un certain nombre de binômes sont qualifiés pour participer à l'épreuve finale selon leur classement aux différentes manches.
- Le nombre de binômes qualifiés par manche est défini sur le tableau suivant

Classe de compétition standard :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	<i>Total</i>
Manche 1	4	4	7	15
Manche 2	4	4	7	15
Manche 3	4	4	7	15
<i>Total</i>	12	12	21	45

Classe de compétition master :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	<i>Total</i>
Manche 1	4	4	7	15
Manche 2	4	4	7	15
Manche 3	4	4	7	15
<i>Total</i>	12	12	21	45

3.4. Temps maximum de mise en place :

Un temps maximum de mise en place de 20 secondes est autorisé (cette disposition ne concerne pas les classes de compétition Handi et J11), ce qui signifie que ce décompte de 20 secondes démarre dès le coup de sifflet du juge autorisant le concurrent à pénétrer sur le terrain. A l'écoulement de ce temps, le chronomètre démarre même si le chien n'a pas encore pris le départ

3.5. Ordres de passage

Pour les classes de compétition :

Master, Standard de la catégories D : un ordre aléatoire pour la manche 1 et dans l'ordre inverse du résultat du cumul des manches précédentes

Handi : un ordre aléatoire pour les manches 1 et 2 mais regroupés par hauteur de saut

Junior 11 : un ordre aléatoire pour la manche 1 et l'ordre de l'inverse du classement de la manche 1 pour la manche 2

Master, Standard : un ordre aléatoire pour les 3 manches et la finale.

Les ordres de passage sont impératifs, une équipe absente à l'appel de son dossard par le commissaire aux concurrents sera enregistrée comme 'éliminé' pour la manche

Au cas particulier des modifications des ordres de passage pourront être faites par la CNEAC autant que faire se peut.

3.6. Récompenses

- Le titre de « vainqueur du Grand Prix de France d'Agility » est décerné au vainqueur de l'épreuve Finale selon les classes de compétition et catégories suivantes
Standard : Catégories de chien A, B, C
Master : Catégorie de chien A, B, C

- Le titre de « *vainqueur du Grand Prix de France d'Agility* » est décerné au vainqueur du cumul des 3 épreuves de la finale selon les classes de compétition de la catégorie D
- Le titre de « *vainqueur du Grand Prix de France d'Agility* » est décerné au vainqueur du cumul des 2 épreuves de la finale selon les classes de compétition et catégories suivantes
Handi : Catégorie d'Handicap H1, H2, H3, H4, H5, H6, H7
Junior 11 : Catégories de chien A, B, C, D

4. Trophées Spéciaux

4.1. Le trophée Claude BERNARD viendra récompenser les meilleurs binômes de la Classe Standard dans les catégories A, B, C, D au cumul des Manches 1 et 2

4.2. Le Trophée P. DECORTE viendra récompenser les meilleurs binômes de la Classe Master dans les catégories A, B, C, D au cumul des Manches 1 et 2